

Certificat FSEA de formateur/formatrice d'adultes

Descriptif du module FFA BF-M1

Animer des sessions de formation pour adultes

Compétence opérationnelle	Préparer, animer et évaluer des sessions de formation destinées à des adultes dans son domaine spécifique, sur la base de concepts, de plans de formation et de supports didactiques donnés.
Evaluation des compétences	Démonstration pratique documentée
Positionnement du module	<p>Le module FFA–BF-M1 « Animer des sessions de formation pour adultes » plus l'expérience pratique requise constituent le Certificat FSEA (niveau 1 du système modulaire Formation des formateurs / formatrices d'adultes).</p> <p>Le module 1 est l'un des prérequis pour l'admission à la vérification finale centralisée pour l'obtention du titre « Formateur / Formatrice avec brevet fédéral » (niveau 2 du système modulaire Formation des formateurs / formatrices d'adultes).</p>
Institutions de formation	Les institutions de formation sont soumises à une procédure de reconnaissance par la Commission Assurance Qualité (ci-après CAQ).
Prérequis	Compétences dans son domaine professionnel spécifique. Une expérience préalable dans la formation d'adultes favorise la réussite du module de formation. Il est expressément recommandé d'animer des formations destinées à des adultes, au plus tard en parallèle avec la participation au module.
Compétences	<ul style="list-style-type: none">▪ Appliquer les objectifs globaux, l'approche andragogique et d'autres directives institutionnelles à ses sessions de formation.▪ Concilier les objectifs et les contenus donnés avec les conditions cadres et les besoins des groupes spécifiques d'apprenant-e-s.▪ Formuler les objectifs de séquences de formation, et vérifier les acquis par des méthodes appropriées.▪ Planifier des séquences de formation sur la base de critères liés à la formation d'adultes et motiver ses choix de méthodes, également par rapport à la matière et au domaine professionnel spécifiques.▪ Planifier la démarche didactique et méthodologique de manière à favoriser la participation active des apprenant-e-s.▪ Donner, sur la base de critères définis, des retours formatifs aux apprenant-e-s quant à leurs progrès.

- Gérer le plan des relations et des interactions entre formateur / formatrice et apprenant-e-s ainsi qu'entre les apprenant-e-s eux-mêmes.
- Mener une réflexion sur sa manière d'agir dans le rôle de formateur / formatrice et en tirer les conclusions.

Contenus

Les contenus mentionnés doivent être considérés comme lignes directrices par les institutions prestataires du module (voir également le profil de compétences (Co-Re) pour le module). Les institutions peuvent mettre un accent particulier sur certains contenus ou les compléter ponctuellement.

- Notions de base sur les spécificités de l'apprentissage et de la formation des adultes
- Réflexions lors de la planification, modèles didactiques simples, planification de séquences de formation
- Formulation des objectifs d'apprentissage
- Choix des contenus
- Réflexion sur le transfert des principes généraux de didactique dans la didactique de son domaine spécifique
- Méthodes et formes sociales (travail de groupe, travail individuel) adaptées à la formation d'adultes
- Adaptation de supports didactiques
- Utilisation des médias
- Formulation de tâches à accomplir
- Méthodes simples d'évaluation des objectifs didactiques et d'évaluation des compétences
- Notions de base en communication
- Modération d'entretiens dans des groupes d'apprenants adultes
- Gestion de la diversité des groupes d'apprenant-e-s adultes
- Notions de base en dynamique de groupe
- Conflits et éléments de perturbation dans les groupes d'apprenant-e-s adultes
- Réflexion sur sa biographie d'apprentissage, sa conception de l'apprentissage et ses comportements dans son rôle de formateur / formatrice

Durée du module

Durée minimum :

- 90 h. de temps de présence net au cours, repartit sur quatre mois au minimum et trois ans au maximum
- 165 h. de travail autonome
- 150 h. d'expérience pratique dans la formation d'adultes, sur une durée d'au moins 2 ans

Environ la moitié du temps indiqué pour le travail autonome est organisé par le formateur / la formatrice du module.

Des lectures d'approfondissement, une réflexion individuelle régulière et l'élaboration de la documentation pour l'évaluation des compétences du module font notamment partie du travail autonome.

Le module correspond à 13,5 crédits ECTS (y compris les 150 h. d'expérience pratique).

**Directives
pour l'évaluation
des compétences**

L'évaluation des compétences pour ce module consiste en une démonstration pratique documentée (brève séquence de formation), avec une évaluation de la planification, de la réalisation et de la réflexion.

Avant la démonstration pratique, une planification détaillée doit être remise au formateur / à la formatrice du module ; elle contient aussi les réflexions préalables menées lors de la planification.

Un bref entretien de feedback a lieu après la démonstration pratique.

Critères d'évaluation

Les prestataires du module déterminent l'échelle d'évaluation en tenant compte des aspects suivants :

- Compétences sociales :
 - Perception du groupe
 - Conduite et modération du groupe
- Compétences personnelles :
 - Assurance, impact et rayonnement personnel
 - Expression orale
- Démarche didactique et méthodologique :
 - Formulation des objectifs
 - Transmission des contenus, conception des différents aspects du rôle du formateur / de la formatrice
 - Choix des contenus, des méthodes, des médias (conception et consigne) et des formes de visualisation adaptés au profil du groupe
 - Gestion du temps
- Capacité de réflexion (sur la base de la documentation et de l'auto-évaluation) :

- Planification et réflexions exhaustives
- Auto-évaluation, interprétation du feedback, conclusions tirées

L'évaluation finale aboutit à l'appréciation « acquis » ou « non acquis ». L'évaluation de l'étude de cas porte l'appréciation « acquis » si tous les critères sont remplis au moins dans les parties essentielles.

L'évaluation des compétences, faite sur la base des critères indiqués, est rédigée et transmise par le formateur / la formatrice du module ; elle est claire et transparente pour de tierces personnes.

Voie de recours et nouvelle évaluation

Il est possible de présenter, contre l'appréciation « non acquis », un recours écrit et motivé auprès de l'institution de formation dans un délai de 30 jours.

L'institution de formation peut prendre les décisions suivantes :

- a) Approbation du bien-fondé du recours (par conséquent évaluation des compétences du module : « acquis »)
- b) Nouvelle évaluation
- c) Rejet du recours

Il est possible de présenter, contre la décision du prestataire de formation, un recours écrit et motivé auprès de la CAQ dans les 30 jours. La CAQ vérifie que la procédure s'est déroulée correctement d'un point de vue formel. Le recours est gratuit.

Certificat modulaire ou Certificat FSEA

Pour l'obtention du certificat modulaire ou Certificat FSEA, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Au moins 80% de présence et de participation active aux cours.
2. Appréciation « acquis » pour l'évaluation des compétences par le formateur / la formatrice du module.
3. Réflexion sur le processus d'apprentissage personnel :
La réflexion est également consignée par écrit et attestée par le formateur / la formatrice du module. Elle ne doit pas être évaluée. Un feed-back est facultatif.
4. Attestation d'une expérience pratique dans la formation d'adultes sur une durée d'au moins 2 ans, à temps partiel, pour un total de 150 heures (voir les précisions sur la fiche d'information « Attestation d'expérience pratique »).

Le Certificat FSEA a une validité illimitée.

Toute personne qui, après avoir conclu le module et réussi l'évaluation des compétences pour le Certificat FSEA, ne peut pas encore attester les heures d'expérience pratique requises pour l'obtention du Certificat FSEA, reçoit dans un premier temps une attestation de participation au module.

Descriptif du module FFA–BF-M2

Accompagner des processus de formation en groupe

Compétence opérationnelle	Identifier et analyser des processus de dynamique de groupe dans des groupes d'apprenant-e-s adultes, et intervenir de manière adéquate.
Evaluation des compétences	Etude de cas écrite
Positionnement du module	Le module FFA–BF-M2 « Accompagner des processus de formation en groupe » est l'un des prérequis pour l'admission à la vérification finale centralisée pour l'obtention du titre « Formateur / Formatrice avec brevet fédéral » (niveau 2 du système modulaire « Formation des formateurs / formatrices d'adultes »).
Institutions de formation	<p>Les institutions de formation sont soumises à une procédure de reconnaissance par la Commission Assurance Qualité (ci-après CAQ).</p> <p>Pour ce module, des exigences particulières sont requises pour les formateurs et formatrices (voir le profil des formateurs sur le site Internet www.alice.ch/fr/ada ; Reconnaissance des modules / Profil de qualifications formateurs niveaux 1 + 2).</p>
Prérequis	En principe, le module FFA–BF-M1 ou « Certificat FSEA » est exigé, ainsi qu'une expérience pratique dans l'animation de cours destinés à des adultes.
Compétences	<ul style="list-style-type: none">▪ Percevoir des processus de la dynamique de groupe dans des groupes d'apprenant-e-s, confronter sa perception avec des concepts théoriques et intervenir en tant que formateur / formatrice de manière adaptée à la situation.▪ Identifier et rendre visibles les comportements de communication et les formes d'interaction spécifiques à un groupe.▪ Définir son rôle en tant que formateur / formatrice au sein du groupe, et établir avec lui un contrat pédagogique.▪ Réfléchir à sa conception de la formation, à ses valeurs, positions et normes, et en tirer parti pour l'accompagnement de groupes.

Contenus	<p>Les contenus mentionnés doivent être considérés comme lignes directrices par les institutions prestataires du module (voir également le profil de compétences (Co-Re) pour le module). Les institutions peuvent mettre un accent particulier sur certains contenus ou les compléter ponctuellement.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Dynamique de groupe (théorie et réflexion sur ses expériences personnelles dans des groupes)▪ Théorie de la communication et analyse des processus de communication en référence aux processus de la dynamique de groupe▪ Gestion de la diversité du groupe d'apprenant-e-s dans la dynamique de groupe▪ Analyse approfondie de son comportement dans la communication au sein du groupe▪ Valeurs, normes et rôles dans un groupe▪ Réflexion sur son attitude et sa manière d'agir en tant qu'élément d'un groupe▪ Gestion des éléments de perturbation et des résistances▪ Stratégies d'intervention▪ Relations entre les processus didactiques et les processus de groupe▪ Rôles en tant que formateur / formatrice, réflexion sur ses forces et faiblesses dans la conduite de groupes
Durée du module	<p>Durée minimum :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ 36 h. de temps de présence nette au cours, dont au moins 4 jours / au maximum 30 h. sous forme de résidentiel▪ 80 h. de travail autonome <p>Environ la moitié du temps indiqué pour le travail autonome est organisée par le formateur / la formatrice du module.</p> <p>Des lectures d'approfondissement sur les théories de la dynamique de groupe, une réflexion individuelle régulière et l'élaboration de la documentation pour l'évaluation des compétences du module font notamment partie du travail autonome.</p> <p>Le module correspond à 4 crédits ECTS.</p>
Organisation du séminaire en résidentiel	<p>Le séminaire en résidentiel (d'au moins 4 jours) doit se dérouler à l'extérieur de l'institution de formation, avec hébergement, dans un centre de formation ou un hôtel.</p> <p>Ce module doit permettre d'expérimenter les différentes phases de la vie de groupe et leurs dynamiques. Le travail doit couvrir trois niveaux :</p>

- 1) vivre les processus de la dynamique du groupe et se percevoir comme élément du groupe ;
- 2) réfléchir à son vécu et le mettre en relation avec des concepts théoriques ;
- 3) établir le lien avec sa pratique dans la formation (transfert).

Les participant-e-s sont sensibilisé-e-s aux processus de la dynamique de groupe, ils/elles affinent leur perception et développent leurs capacités à s'exprimer sur leurs perceptions et leur vécu.

La réflexion des participant-e-s doit être orientée d'une part vers leur rôle comme élément du groupe et d'autre part vers la réflexion sur leur rôle, leurs normes et leur position en tant que formateur / formatrice.

De par sa conception, le séminaire doit être impérativement co-animé par un tandem de formateurs, dans la mesure du possible une femme et un homme. Le nombre de participant-e-s au séminaire ne doit pas dépasser 10 personnes par formateur / formatrice du module.

Directives pour l'évaluation des compétences

Pour ce module, l'évaluation des compétences porte sur une étude de cas écrite, relative à la prise de conscience et au développement d'un groupe en formation quant à ses capacités de travail et d'apprentis-sage. Les directives suivantes régissent la rédaction de l'étude de cas :

- Le cas présenté est issu de l'expérience pratique du formateur / de la formatrice.
- L'étude de cas compte entre 10'000 et 20'000 signes (espaces compris)
- L'étude de cas est structurée de manière adéquate et contient les points suivants :
 - Présentation de la complexité de la situation de départ et de la thématique
 - Description de son attitude par rapport à la situation illustrée
 - Analyse de la situation et des développements possibles (hypothèses)
 - Description de la ou des stratégie/s d'intervention choisie/s, de ses/leurs résultats et conséquences
 - Réflexion sur l'/les intervention/s elle/s-même/s, en considérant au moins une autre stratégie d'intervention, ses avantages et ses risques
 - Conclusions tirées sur son rôle de formateur / formatrice

Critères d'évaluation

L'étude de cas est évaluée sur la base des critères suivants :

- Les directives ont été respectées.
- La situation du groupe, de la thématique, de l'/des intervention/s et des impacts sont présentés de manière compréhensible.
- La situation, son (ses) propre(s) rôle(s) ainsi que ses propres réactions

sont pris en compte de manière différenciée, et analysés.

- La référence à des modèles et des principes théoriques est évidente.
- Les hypothèses et les options envisagées pour les interventions présentées comme possibles sont en relation avec la situation, et tendent à une amélioration de la situation de groupe.
- Le choix de l'intervention / des interventions réalisées est motivé.
- La réflexion montre que le formateur / la formatrice est conscient-e de ses propres valeurs et positions par rapport à la conduite de groupes.

L'évaluation finale aboutit à l'appréciation « acquis » ou « non acquis ». L'évaluation de l'étude de cas porte l'appréciation « acquis » si tous les critères sont remplis, au moins dans les parties essentielles.

L'évaluation des compétences, faite sur la base des critères indiqués, est rédigée et transmise par le formateur / la formatrice du module ; elle est claire et transparente pour de tierces personnes.

Voies de recours et nouvelle évaluation

Il est possible de présenter, contre l'appréciation « non acquis », un recours écrit et motivé auprès de l'institution de formation dans un délai de 30 jours.

L'institution de formation peut prendre les décisions suivantes :

- d) Approbation du bien-fondé du recours (par conséquent évaluation des compétences du module : « acquis »)
- e) Nouvelle évaluation
- f) Rejet du recours

Il est possible de présenter, contre la décision du prestataire de formation, un recours écrit et motivé auprès de la CAQ dans les 30 jours. La CAQ vérifie que la procédure s'est déroulée correctement d'un point de vue formel. Le recours est gratuit.

Certificat modulaire

Pour l'obtention du certificat modulaire, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Taux de présence de 100% obligatoire et participation active.
2. Appréciation « acquis » pour l'évaluation des compétences par le formateur / la formatrice du module.
3. Réflexion sur le processus d'apprentissage personnel

La réflexion est également consignée par écrit et attestée par le formateur / la formatrice du module. Elle n'est pas évaluée ; un feed-back est facultatif.

Le certificat modulaire est l'un des prérequis pour l'admission à la vérification finale centralisée pour l'obtention du brevet fédéral de Formateur / Formatrice. Sa validité pour l'admission à la vérification finale centralisée est de 5 ans à compter de la date de son établissement.

Vérification finale centralisée

Le prestataire de formation délivre aux candidat/e/s une copie signée du travail exigé pour l'évaluation des compétences et son évaluation par le

formateur / la formatrice du module.

Indication importante : Ces documents doivent être conservés soigneusement par le candidat / la candidate car ils sont exigés par le secrétariat général FFA pour la vérification finale centralisée (examen professionnel).

Descriptif du module FFA BF-M3

Soutenir des processus d'apprentissage individuels

Compétences opérationnelles	Soutenir des adultes dans leur processus d'apprentissage et les informer sur les possibilités de formation continue dans son domaine spécifique.
Evaluation des compétences	Documentation écrite et évaluation d'un entretien individuel préparé portant sur le processus d'apprentissage ou sur des questions de formation continue, respectivement accompagnement de pratique ou d'apprentissage individuel (séquence d'accompagnement, suite de plusieurs entretiens).
Positionnement du module	Le module FFA BF-M3 « Soutenir des processus d'apprentissage individuels » est l'un des prérequis pour l'admission à la vérification finale centralisée pour l'obtention du titre « Formateur / Formatrice avec brevet fédéral » (niveau 2 du système modulaire Formation des formateurs / formatrices d'adultes).
Institutions de formation	Les institutions de formation sont soumises à une procédure de reconnaissance par la Commission Assurance Qualité (ci-après CAQ).
Prérequis	En principe, le module FFA BF-M1 (« Certificat FSEA ») ou module partiel FFA FP (Formateur/formatrice de pratique) est exigé, ainsi qu'une expérience pratique, respectivement dans l'animation de cours ou dans l'accompagnement de pratique ou d'apprentissage destinés à des adultes.
Compétences	<ul style="list-style-type: none">▪ Mener des entretiens de soutien individuels avec les apprenants/es.▪ Saisir les comportements d'apprentissage, identifier les problèmes d'apprentissage et aider la personne accompagnée dans la résolution des problèmes.▪ Identifier les capacités et les progrès de la personne à accompagner et lui donner un feed-back d'encouragement.▪ Renseigner une personne intéressée sur les possibilités de formation continue et de certification dans son domaine spécifique▪ Mener des entretiens individuels en ayant conscience de son attitude et des rôles dans l'entretien.

Contenus

Les contenus mentionnés doivent être considérés comme lignes directrices par les institutions prestataires du module (voir également le profil de compétences (Co-Re) pour le module). Les institutions peuvent mettre un accent particulier sur certains contenus ou les compléter ponctuellement.

- Théorie de la communication, notamment dans le domaine des entretiens individuels
- Analyse de la situation d'entretien et conception du rôle dans diverses constellations d'entretien (p. ex. conseil spécialisé, aide à l'apprentissage, entretien d'évaluation de niveau ou d'évaluation, entretien d'information, etc.)
- Situer sa propre activité de formation dans le paysage de la formation
- Structures de son domaine spécifique et positionnement dans le système de la formation suisse
- Techniques d'entretien (p. ex technique de questionnement, écoute active)
- Parcours d'apprentissage individuels, techniques d'apprentissage et de travail
- Attitudes, stratégies et difficultés d'apprentissage individuelles
- Diversité des processus d'apprentissage individuels
- Réflexion sur son comportement dans un entretien individuel

Durée du module

Durée minimum :

- 26 h. de temps de présence net au cours
- 55 h. de travail autonome

Environ la moitié du temps indiqué pour le travail autonome est organisée par le formateur / la formatrice du module.

Des lectures d'approfondissement sur la théorie de la communication, l'élaboration de connaissances sur les structures de formation et sur l'offre de formation existante dans son domaine spécifique, une réflexion individuelle régulière et l'élaboration de la documentation pour l'évaluation des compétences du module font notamment partie du travail autonome.

Le module correspond à 2,5 crédits ECTS.

Directives pour l'évaluation des compétences

Pour ce module, l'évaluation des compétences porte sur une documentation écrite et évaluation d'un entretien individuel préparé portant sur le processus d'apprentissage ou sur des questions de formation continue, respectivement accompagnement de pratique ou d'apprentissage individuel (séquence d'accompagnement, suite de plusieurs entretiens).

Les directives suivantes s'appliquent au travail écrit :

- l'accompagnement de pratique ou d'apprentissage documenté / l'entretien documenté est issu du domaine d'activité de l'entreprise ou de l'institution ou de sa propre pratique de formation

- Le travail compte entre 10'000 et 20'000 caractères (espaces compris).
- Le travail est structuré de manière adéquate et contient les points suivants :
 - uniquement pour l'accompagnement de pratique / d'apprentissage : description du mandat et du rôle de formateur/trice de pratique dans le contexte de l'entreprise ou de l'institution
 - présentation de la situation de départ avec un diagnostic
 - objectif(s) concret(s) de l'accompagnement de pratique ou d'apprentissage / de l'entretien
 - description de son/ses propre(s) rôle(s)
 - déroulement et résultats de l'accompagnement de pratique ou d'apprentissage / de l'entretien
 - réflexion sur la manière de concevoir le processus d'accompagnement, le rôle et le comportement d'entretien dans l'activité de formateur/trice de pratique ainsi que sur d'éventuels modes d'action alternatifs
 - conclusions utiles pour l'activité future de formateur/trice dans l'accompagnement de processus d'apprentissage individuel.

Critères d'évaluation

Les compétences sont évaluées selon les critères suivants :

- les directives ont été respectées
- la situation de départ, le processus d'accompagnement, le déroulement de l'entretien et les résultats sont présentés de manière claire et compréhensible.
- un lien est établi avec les concepts et les modèles de base en matière d'enseignement et d'apprentissage, d'accompagnement de pratique et d'apprentissage et/ou de communication et de conduite d'entretien
- les besoins de la personne accompagnée ou de l'interlocuteur/trice ont été pris en compte de manière appropriée
- les propositions concernant l'action ultérieure sont adaptées à la situation
- la réflexion montre que le formateur/la formatrice de pratique est au clair quant à son attitude et à son rôle/ses rôles dans le processus d'accompagnement / d'entretien.

L'évaluation des compétences aboutit à l'appréciation «acquis» ou «non acquis». Le justificatif de compétence porte l'appréciation «acquis» si tous les critères sont remplis au moins dans les parties essentielles.

Le justificatif de compétence est transmis par écrit par le formateur/la formatrice du module sur la base des critères d'évaluation et est compréhensible pour toute tierce personne.

Voies de recours et nouvelle évaluation

En cas d'évaluation « non acquis », il est possible de déposer un recours écrit et motivé auprès du prestataire du module dans un délai de 30 jours.

Le prestataire du module peut prendre les décisions suivantes :

- g) approbation du bien-fondé du recours (par conséquent évaluation des compétences du module : « acquis »)
- h) nouvelle évaluation
- i) rejet du recours

Il est possible de déposer un recours écrit et motivé auprès de la CAQ dans les 30 jours contre la décision du prestataire de module. La CAQ vérifie que la procédure s'est déroulée correctement d'un point de vue formel. Le recours est gratuit.

Certificat modulaire

Pour l'obtention du certificat modulaire, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Présence et de participation active aux cours (au moins 80% pour chaque partie)
2. Appréciation « acquis » dans le justificatif de compétence délivré par le formateur / la formatrice du module
3. Réflexion sur le processus d'apprentissage personnel

La réflexion est également consignée par écrit et elle est attestée par le formateur / la formatrice du module. La réflexion écrite ne constitue pas un critère de qualification ; un feedback est facultatif.

Le certificat modulaire est l'un des prérequis pour l'admission à la vérification finale centralisée pour l'obtention du brevet fédéral de Formateur / Formatrice. Sa validité pour l'admission à la vérification finale centralisée est de 5 ans à compter de la date de son établissement.

Note :

Le justificatif de compétence du module FFA-BF-M3 est une nouvelle fois évalué après l'admission au brevet fédéral de formateur/ formatrice. Le prestataire de formation doit évaluer, dater et **viser** le justificatif de compétence et le remettre au candidat/ à la candidate.

Vérification finale centralisée :

Ces documents doivent être conservés soigneusement par le candidat / la candidate car ils sont exigés par le secrétariat général FFA pour la vérification finale centralisée (examen professionnel).

Descriptif du module FFA–BF-M4

Concevoir des offres de formation pour adultes

Compétence opérationnelle	Concevoir, dans son domaine spécifique, des offres de formation pour adultes, au niveau du contenu, du financement et de l'institution.
Evaluation des compétences	Projet d'une offre de formation, présenté par écrit
Positionnement du module	Le module FFA–BF-M4, « Concevoir des offres de formation pour adultes » est l'un des prérequis pour l'admission à la vérification finale centralisée pour l'obtention du titre « Formateur / Formatrice avec brevet fédéral » (niveau 2 du système modulaire Formation des formateurs / formatrices d'adultes).
Institutions de formation	Les institutions de formation sont soumises à une procédure de reconnaissance par la Commission Assurance Qualité (ci-après CAQ).
Prérequis	En principe, le module FFA-BF-M1 ou « Certificat FSEA » est exigé, ainsi qu'une expérience pratique dans l'animation de cours destinés à des adultes.
Compétences	<ul style="list-style-type: none">▪ Clarifier, dans son domaine spécifique, les besoins en formation ainsi que les intérêts et les exigences du public cible.▪ Identifier les développements et les tendances sociales importants dans son domaine spécifique, et en tenir compte dans la planification d'offres de formation.▪ Prendre en considération, lors de la conception d'offres de formation, les aspects juridiques et liés à la politique de la formation, ainsi que les directives institutionnelles.▪ Tenir compte, lors de la conception didactique, des possibilités existantes par rapport aux formes et aux modalités d'apprentissage.▪ Sur la base des compétences définies, fixer les procédures appropriées pour le transfert et l'évaluation de l'apprentissage.▪ Calculer le coût d'offres de formation, décrire et présenter ces offres de manière adaptée au public cible.▪ Lors du développement de projets d'offres de formation, concevoir clairement son rôle de mandataire.

Contenus

Les contenus mentionnés doivent être considérés comme lignes directrices par les institutions prestataires du module (voir également le profil de compétences (Co-Re) pour le module). Les institutions peuvent mettre un accent particulier sur certains contenus ou les compléter ponctuellement.

- Contenus et structure de projets d'offres de formation
- Tendances sociales et leurs influences sur l'offre de formation
- Lignes directrices et conditions cadres de l'institution
- Méthodes simples d'évaluation des besoins en formation et d'analyse du marché
- Définition de compétences et de ressources
- Conception didactique : objectifs, contenus, méthodes et modalités d'apprentissage
- Diversité des approches didactiques et méthodologiques et leurs conséquences sur la conception d'offres de formation
- Calcul des coûts d'offres de formation
- Notions de base en marketing dans le domaine de la formation, et cohérence dans la conception et la communication de l'offre de formation
- Niveaux et procédures d'évaluation de l'apprentissage
- Notions de base sur la gestion de la qualité
- Principes de la didactique
- Clarification du mandat et rôle de concepteur assumé par les formateurs / formatrices
-

Durée du module

Durée minimum :

- 39 h. de temps de présence net au cours
- 90 h. de travail autonome

Environ la moitié du temps indiqué pour le travail autonome est organisé par le formateur / la formatrice du module.

Des lectures d'approfondissement, une réflexion individuelle régulière et l'élaboration de la documentation pour l'évaluation des compétences du module font notamment partie du travail autonome.

Le module correspond à 4,5 crédits ECTS.

Supervision

La supervision en groupe, requise pour l'admission à la vérification finale centralisée, peut être offerte dans le cadre de ce module ou dans le cadre du module FFA–BF-M5.

La supervision en groupe comprend au moins 16 heures de temps de présence net, elle se répartit sur au moins 5 séances. D'autres directives et indications utiles se trouvent dans la « Fiche d'information Supervision ». (voir www.alice.ch/fr/ada/reconnaissance-des-modules-rm/fiches-dinformation).

La supervision correspond à 1 crédit ECTS.

Directives pour l'évaluation des compétences

Pour ce module, l'évaluation des compétences se fait sur l'élaboration ou le remaniement d'un projet d'offre de formation dans son domaine spécifique. Les directives suivantes régissent la rédaction du projet :

- Le projet se réfère à son domaine spécifique.
- Le projet est réaliste et réalisable.
- Le projet, présenté par écrit et commenté, compte entre 30'000 et 50'000 signes (espaces compris). De la documentation peut être jointe comme pièces annexes.
- Le travail est structuré de manière adéquate et contient les points suivants :
 - Présentation de la situation de départ, de la tâche ou du mandat attribué
 - Analyse des besoins et/ou analyse du marché et/ou analyse du groupe-cible
 - Objectifs globaux de l'offre de formation (avec définition des compétences et des ressources)
 - Présentation des lignes institutionnelles et des conditions cadres
 - Conception didactique mentionnant les motivations et les liens avec le domaine spécifique ou le secteur professionnel
 - Considérations sur le transfert et l'évaluation de l'apprentissage
 - Réflexion sur le calcul du coût de la formation
 - Positionnement de l'offre de formation et communication
 - Référence au système et aux mesures d'assurance qualité de son institution
 - Evaluation des forces et des éventuelles faiblesses du projet et de leurs conséquences pour son développement ultérieur
 - Réflexion sur sa manière de procéder et sur son rôle en tant que mandataire

Critères d'évaluation

Les compétences sont évaluées sur la base des critères suivants :

- Les directives ont été respectées.
- Le projet est en accord avec la situation de départ et les conditions cadres, ainsi qu'avec le domaine spécifique ou le secteur professionnel.
- Le projet est cohérent en soi.
- La référence à des modèles est identifiable dans la réflexion conceptuelle.
- La conception didactique est en accord avec les compétences définies et les ressources à développer.
- Le positionnement de l'offre de formation et sa publication ou communication sont adéquats.

- Les procédures d'évaluation tiennent compte des directives de l'institution et/ou de ses propres standards déclarés quant à la gestion de la qualité.
- L'évaluation des points forts et des points faibles du projet ainsi que la réflexion sur son propre rôle sont pertinentes.

L'évaluation finale aboutit à l'appréciation « acquis » ou « non acquis ». L'évaluation des compétences porte l'appréciation « acquis » si tous les critères sont remplis au moins dans les parties essentielles.

L'évaluation des compétences, faite sur la base des critères indiqués, est rédigée et transmise par le formateur / la formatrice du module ; elle est claire et transparente pour de tierces personnes.

Voies de recours et nouvelle évaluation

Il est possible de présenter, contre l'appréciation « non acquis », un recours écrit et motivé auprès de l'institution de formation dans un délai de 30 jours.

L'institution de formation peut prendre les décisions suivantes :

- j) Approbation du bien-fondé du recours (par conséquent évaluation des compétences du module : « acquis »)
- k) Nouvelle évaluation
- l) Rejet du recours

Il est possible de présenter, contre la décision du prestataire de formation, un recours écrit et motivé auprès de la CAQ dans les 30 jours. La CAQ vérifie que la procédure s'est déroulée correctement d'un point de vue formel. Le recours est gratuit.

Certificat modulaire

Pour l'obtention du certificat modulaire, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Au moins 80% de présence et de participation active aux cours
2. Participation active d'au moins 80 % à la supervision en groupe si celle-ci est offerte dans le cadre de ce module
3. Appréciation « acquis » pour l'évaluation des compétences par le formateur / la formatrice du module.

Le certificat modulaire est l'un des prérequis pour l'admission à la vérification finale centralisée pour l'obtention du brevet fédéral de Formateur/Formatrice. Sa validité pour l'admission à la vérification finale centralisée est de 5 ans à compter de la date de son établissement.

Vérification finale centralisée

Le prestataire de formation délivre aux candidat/e/s une copie signée du travail exigé pour l'évaluation des compétences et son évaluation par le formateur / la formatrice du module.

Indication importante : Ces documents doivent être conservés soigneusement par le candidat / la candidate car ils sont exigés par le secrétariat général FFA pour la vérification finale centralisée (examen professionnel).

Descriptif du module FFA BF-M5

Concevoir des sessions de formation pour adultes sur le plan didactique

Compétence opérationnelle	Concevoir, dans son domaine spécifique, des formations pour adultes sur le plan didactique.
Evaluation des compétences	Planification, réalisation et réflexion sur une séquence de formation
Positionnement du module	Le module FFA–BF-M5, « Concevoir des formations pour adultes sur le plan didactique » est l'un des prérequis pour l'admission à la vérification finale centralisée pour l'obtention du titre « Formateur/Formatrice avec brevet fédéral » (niveau 2 du système modulaire Formation des formateurs/formatrices d'adultes).
Institutions de formation	Les institutions de formation sont soumises à une procédure de reconnaissance par la Commission Assurance Qualité (ci-après CAQ).
Prérequis	En principe, le module FFA–BF-M1 ou « Certificat FSEA » est exigé, ainsi qu'une expérience pratique dans l'animation de cours destinés à des adultes.
Compétences	<ul style="list-style-type: none">▪ Concevoir des formations, dans son domaine spécifique, sur la base d'un plan de formation et des besoins du groupe destinataire, selon des principes propres à la formation d'adultes et en tenant compte du contexte spécifique et professionnel ; motiver ses choix.▪ Utiliser différentes approches didactiques, formes d'apprentissage et moyens auxiliaires adaptés aux objectifs.▪ Concevoir les activités et l'interaction sociale dans le groupe d'apprenant-e-s, de sorte qu'elles favorisent les processus d'apprentissage.▪ Trouver des solutions méthodologiques adaptées à des situations de formation ou d'apprentissage complexes.▪ Concevoir des outils appropriés pour le transfert des apprentissages et l'évaluation des compétences ; procéder à l'évaluation.▪ Choisir et utiliser, pour ses propres sessions de formation, des méthodes et outils d'évaluation en accord avec le concept d'évaluation de l'institution.▪ Réfléchir à sa manière de conduire le groupe et concevoir ce rôle de manière consciente.

Contenus

Les contenus mentionnés doivent être considérés comme lignes directrices par les institutions prestataires du module (voir également le profil de compétences (Co-Re) pour le module). Les institutions peuvent mettre un accent particulier sur certains contenus ou les compléter ponctuellement.

- Analyse du groupe destinataire
- Théories de l'apprentissage, principes andragogiques et modèles didactiques
- Conception personnelle de l'apprentissage et de la formation
- Principes didactiques spécifiques au domaine en question et au secteur professionnel
- Conception didactique de sessions de formation complexes : objectifs, choix des contenus, formes d'apprentissage et moyens didactiques
- Méthodes d'apprentissage différenciées et individualisées ; dispositifs didactiques favorisant le développement de l'autonomie
- Formes d'apprentissage online
- Diversité dans la conception didactique et méthodologique
- Processus typiques de la dynamique de groupe et leurs conséquences sur la conception didactique
- Méthodes et outils pour l'évaluation des processus d'apprentissage et pour l'évaluation de l'apprentissage
- Réflexion sur le rôle de formateur / formatrice face à différentes méthodes et modèles didactiques

Durée du module

Durée minimum :

- 41 h. de temps de présence net au cours (39 h de temps de présence net au cours, plus au minimum 1 h d'observation de la pratique et 1 h d'entretien d'évaluation par le formateur / la formatrice du module, dans le cadre de l'évaluation des compétences).
- 90 h. de travail autonome

Environ la moitié du temps indiqué pour le travail autonome est organisé par le formateur / la formatrice du module.

Des lectures d'approfondissement, une réflexion individuelle régulière et l'élaboration de la documentation pour l'évaluation des compétences du module font notamment partie du travail autonome.

Le module correspond à 4,5 crédits ECTS.

Supervision

La supervision en groupe, requise pour l'admission à la vérification finale centralisée, peut être offerte dans le cadre de ce module ou dans le cadre du module FFA–BF-M4.

La supervision en groupe comprend au moins 16 heures de temps de présence net, elle se répartit sur au moins 5 séances. D'autres directives et indications utiles se trouvent sur la fiche d'information « Supervision de la formation » (voir www.alice.ch/fr/ada).

La supervision correspond à 1 crédit ECTS.

Directives pour l'évaluation des compétences

L'évaluation des compétences de ce module consiste dans l'observation de la pratique, effectuée en principe par le formateur / la formatrice du module, et comprend une évaluation de la planification, de la réalisation et de la réflexion.

L'observation de la pratique a lieu dans le contexte professionnel du candidat / de la candidate. La séquence de formation observée fait partie d'une formation donnée à un groupe comprenant au moins 3 adultes.

Avant l'observation de la pratique, la documentation suivante doit être remise au formateur / à la formatrice du module :

- Description du groupe d'apprenant-e-s
- Indication du positionnement de la séquence observée dans le contexte global de l'offre de formation
- Planification commentée de la séquence de formation observée

Après l'observation de la pratique, un entretien d'évaluation a lieu avec le formateur / la formatrice du module. Le formateur / la formatrice doit également rédiger une réflexion sur l'unité d'apprentissage observée.

Critères d'évaluation

Les compétences sont évaluées sur la base des critères suivants :

Planification

- Les directives ont été respectées.
- La planification didactique de la séquence de formation se réfère aux compétences définies pour l'offre de formation et aux ressources à développer.
- Les contenus, la quantité de matière et la progression sont en adéquation avec le groupe spécifique d'apprenant-e-s.
- Les méthodes, les modalités d'apprentissage et les matériels didactiques sont adaptés aux adultes et favorisent un apprentissage actif et autonome.
- Le transfert de l'apprentissage est soutenu par des méthodes et des outils adéquats.

Réalisation

- Lors de l'observation, les capacités et les attitudes suivantes du formateur / de la formatrice sont évidentes :
 - Attitude empreinte de respect à l'égard des apprenant-e-s
 - Conception claire des rôles dans la conduite et l'animation

- Assurance dans la mise en œuvre méthodique de la planification
- Interventions adaptées à la situation dans la conduite du groupe d'apprenant-e-s
- Capacité à adapter la planification et son propre rôle à la situation en cours

Réflexion

- Le formateur / la formatrice est en mesure de motiver ses décisions didactiques et méthodologiques.
- Il est capable de réfléchir à sa prestation de manière critique et d'en déduire des adaptations.

L'évaluation finale aboutit à l'appréciation « acquis » ou « non acquis ». L'évaluation des compétences porte l'appréciation « acquis » si tous les critères sont remplis au moins dans les parties essentielles.

L'évaluation des compétences, faite sur la base des critères indiqués, est rédigée et transmise par le formateur / la formatrice du module ; elle est claire et transparente pour de tierces personnes.

Voies de recours et nouvelle évaluation

Il est possible de présenter, contre l'appréciation « non acquis », un recours écrit et motivé auprès de l'institution de formation dans un délai de 30 jours.

L'institution de formation peut prendre les décisions suivantes :

- m) Approbation du bien-fondé du recours (par conséquent évaluation des compétences du module : « acquis »)
- n) Nouvelle évaluation
- o) Rejet du recours

Il est possible de présenter, contre la décision du prestataire de formation, un recours écrit et motivé auprès de la CAQ dans les 30 jours. La CAQ vérifie que la procédure s'est déroulée correctement d'un point de vue formel. Le recours est gratuit.

Certificat modulaire

Pour l'obtention du certificat modulaire, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Au moins 80% de présence et de participation active aux cours
2. Participation active d'au moins 80% à la supervision en groupe si celle-ci est offerte dans le cadre de ce module
3. Appréciation « acquis » pour l'évaluation des compétences par le formateur / la formatrice du module

Le certificat modulaire est l'un des prérequis pour l'admission à la vérification finale centralisée pour l'obtention du brevet fédéral de Formateur/Formatrice. Sa validité pour l'admission à la vérification finale centralisée est de 5 ans à compter de la date de son établissement.

**Vérification finale
centralisée**

Le prestataire de formation délivre aux candidat/e/s une copie signée du travail exigé pour l'évaluation des compétences et son évaluation par le formateur / la formatrice du module.

Indication importante : Ces documents doivent être conservés soigneusement par le candidat / la candidate car ils sont exigés par le secrétariat général FFA pour la vérification finale centralisée (examen professionnel).